

Conditions générales de vente (CGV) et de réservation des Gîtes

Article 1 – Contrat

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location et de l'hébergement dans les Gîtes situés à la FERME DE LONGUES (14400 LONGUES SUR MER).

En aucun cas nous aurons notre responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 – Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 – Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire la totalité du montant du séjour.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Réalisation du dossier.

Le nom, prénom et âge de chaque locataire sera demandé avant l'arrivée par nos services y compris ceux de vos enfants.

L'âge des enfants est calculé par rapport à leur date d'anniversaire à la date de début du séjour. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé au début du séjour. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un responsable légal majeur ne pourront être admis pour des raisons évidentes de sécurité (alerte météo, hospitalisation, graves intempéries, maladie...)

Moyens de paiement acceptés

- Chèque bancaire à l'ordre de La Ferme de Longues (comptes français uniquement)
- Virement bancaire
- Chèques vacances
- Paiement en ligne sécurisé sur le site internet

Il est impératif de mentionner la référence de votre réservation avec votre paiement.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs figurant sur nos fiches de présentation des gîtes s'entendent toutes taxes comprises (et sauf consommation excessive). Nos prix sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur et sont donc susceptibles d'être modifiés en cas d'évolution de ceux-ci.

Article 6 – Taxes et contributions

Le montant de la taxe de séjours est inclus dans le prix de location.

Article 7 - Capacités : Le nombre de personnes indiqué par logement dans nos tarifs et brochures correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenue de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La direction se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement si le nombre de personnes dépasse l'occupation maximale autorisée.

Article 8 - Déclaration de toute manifestation (anniversaire ou autres événements privés)

Il est impératif de nous déclarer toute manifestation (anniversaires ou autres) avant votre arrivée en nous indiquant le nombre de personnes présentes et de respecter les consignes de sécurité et de tranquillité du lieu (baisse du volume sonore de la musique dès minuit) et de déclarer cette manifestation à votre propre assurance impérativement.

Article 9 - Modification de séjour :

Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'événements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 10 – Absence de rétractation :

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation, relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 11 – Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Le montant de la location est remboursé au propriétaire pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant l'arrivée. Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour restera acquise à la Ferme de Longues. Aucun

remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour. De plus, si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Article 12 – Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 13 – Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 14 – Etat des lieux :

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. A son départ, le locataire doit rendre le gîte dans un état acceptable de propreté même si le ménage est inclus dans la location. Les poubelles doivent être vidées, les draps et serviettes sales mis dans la baignoire, la vaisselle faite et rangée.

Article 15 – Dépôt de garantie ou caution :

Via le site internet, un dépôt de garantie par empreinte bancaire dont le montant est de 100€ pour les gîtes n°4 et 3 de 150€ pour les gîtes n°1 et 2 et de 300€ pour le gîte n°5, sera demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou des biens manquants ou bien du forfait ménage dans le cas où le logement n'est pas rendu dans un état satisfaisant de propreté.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 16 – Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 17 - Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximale indiquée sur le contrat de location. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 18 – Accueil des animaux :

Même si nous aimons énormément les animaux, les animaux de compagnie ne sont pas admis à l'intérieur des gîtes de la Ferme de Longues et à l'extérieur également. En effet, étant des gîtes spécialisés pour l'accueil

de familles avec enfants en bas âges et ayant des espaces communs aux gîtes nous ne souhaitons prendre aucun risque.

Article 19 - Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 20 - Objets de Valeur :

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements.

Article 21 - Réclamations et litiges :

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise aux 2 parties par courrier recommandé dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : La Ferme de Longues 10 route d'Arromanches 14400 LONGUES SUR MER.

En cas de problème technique, sur les équipements de loisirs (piscine...), la Ferme de Longues serait être tenus responsables et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Rennes est reconnue.

Article 22 - WIFI :

Le wifi est gratuit. Vous recevrez dans votre mail de confirmation le code du wifi de votre gîte.

Article 23 - Fumer

Il est interdit de fumer à l'intérieur des gîtes.

L'heure d'arrivée souhaitée est fixée à 16 heures. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est indispensable de prévenir en amont au 06 78 86 60 32 ou à lafermedelongues@gmail.com afin d'indiquer votre horaire d'arrivée prévisionnel.

Avant votre départ : un livre d'or est à votre disposition dans chaque gîte, afin de recueillir vos remarques et impressions. Les gîtes doivent être libérés pour 10h le jour de départ. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible, de sortir vos poubelles et de mettre les draps et serviettes sales dans la baignoire.